

# Réforme de la fiscale locale en Tunisie: *éléments de discussion*

Christian VALENDUC

Service d'études du Ministère des  
Finances, Belgique

Professeur UCLouvain et Université  
de Namur



# Réforme de la fiscalité locale en Tunisie

- Quelques principes théoriques
- Choix entre deux pôles
- Quelles voies pour la Tunisie

# Quelques éléments théoriques

- Avantages de la décentralisation
  - Avantage informationnel
  - Prend mieux en compte la diversité des besoins
  - L'autonomie fiscale permet un affichage du rapport « qualité-prix »
  - Responsabilisation du décideur
  - **En bref, meilleure efficacité allocative**
- Inconvénients de la décentralisation
  - Inefficace s'il y a des rendements d'échelle dans la production de certains biens et services publics
  - Difficulté de prendre en compte les effets externes
  - Concurrence fiscale excessive
  - **Risque que « l'argent aille à l'argent »**



# Choix entre deux pôles

- Financement en fonction des besoins
- Financement en fonction des ressources
- Une voie médiane ?

# Choix entre deux pôles

- **Financement en fonction des besoins**
  - Assuré par des dotations
  - Autonomie financière si les dotations respectent le principe d'universalité du budget (pas d'autonomie financière si les dotations sont affectées)
  - Pas de nécessité d'un mécanisme de péréquation
  - Très peu ou pas d'autonomie fiscale
  - Très peu ou pas de responsabilisation
  - Solidarité maximale, aux dépens de l'efficacité allocative

# Choix entre deux pôles

- **Financement en fonction des ressources**
  - **Autonomie fiscale maximale**
  - **Rupture de la solidarité entre communes ?**
    - Taux faible dans les communes riches, élevés dans les communes pauvres
  - **Une concurrence fiscale trop aigüe peut amener une fourniture sous-optimale de biens publics**
  - **Renvoie la question de la solidarité à un mécanisme de péréquation**
  - **Privilégie clairement l'efficacité allocative au détriment de la solidarité**

# Choix entre deux pôles

- Une voie médiane: l'autonomie fiscale à la marge
  - Financement des prestations de base par des dotations
  - Identification d'un ou deux impôts locaux qui ont les propriétés allocatives: visibilité, lien avec les services publics locaux
  - Le signal est envoyé « à la marge » mais il est envoyé
    - Les différences d'efficience dans la production de biens et de services publics vont s'afficher sur le taux
    - Limite la concurrence fiscale
    - Maintien de la solidarité par une part du financement en fonction des besoins
    - Recours limité à la péréquation

# Quid pour la Tunisie ?

- Large part des recettes affectées
  - Les recettes affectés sont des dotations “Canada-dry” si les affectations sont fonction des besoins
  - Si exprimées en % du rendement de l’impôt, on transfère les problèmes liés à la gestion de l’impôt, sans avoir les avantages de l’autonomie fiscale
  - Pour certains impôts, le critère de localisation n’est pas évident... et n’est pas nécessairement adéquat
  - Complique le processus de réforme de l’impôt, du fait des effets externes sur les communes
  - En sortir..?

# Quid pour la Tunisie

- Mettre en oeuvre la voie médiane ?
  - Sortir de la “fausse autonomie” des recettes affectées
  - Combiner un financement en fonction des besoins et une autonomie fiscale à la marge
  - Des additionnels à l’impôt sur le revenu ?
    - Ne marche pas avec un impôt cédulaire
    - D’abord le réformer au niveau central
  - Identifier un nombre restreint d’impôts locaux qui peuvent jouer ce rôle (foncier, taxes de séjour, voitures ?)
    - Base et exemptions fixées par le pouvoir central
    - Rôle du pouvoir central dans la mise en place de l’administration (valeurs locatives)
    - Le taux de l’impôt est le seul paramètre: donc visibilité, efficacité allocative, risque limité de concurrence fiscale